

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR

## CAP TRIATHLON TEAM

### Article 1

La CAP TRIATHLON TEAM, club de triathlon constitué sous la forme d'une association loi 1901 et affilié à la FFTRI, par le biais de son bureau, s'engage à... :

#### 1.1. Formalités et tarification

Donner toutes les informations nécessaires à tous les membres afin que chacun prenne une licence FFTRI compétition (91€ en 2021) et une adhésion au club « CAP TRIATHLON TEAM » au tarif de 25€ (adhésion standard).

#### 1.2. Information

1.2.1. Faire suivre à tous les adhérents les diverses informations émanant de la Fédération Française de Triathlon.

1.2.2. Informer des dates, heures, lieux et ordre du jour des réunions du bureau afin de permettre à tout adhérent qui le désire d'y participer, et communiquer le compte-rendu correspondant.

#### 1.3. Identité

1.3.1. Mettre à la disposition des adhérents un catalogue de tenues de course et d'entraînement aux couleurs du club et une procédure de commande adaptée.

#### 1.4. Formation

1.4.1. Participer aux frais de formation des adhérents souhaitant devenir arbitre.

#### 1.5. Achats groupés

Proposer des commandes groupées pour l'achat de tenues CAP TRIATHLON ou matériel sportif (15% de remise).

#### 1.6. Compétitions

1.6.1. Faire les inscriptions sur les compétitions suivantes : Championnat de France, d'Europe et du Monde.

1.6.2. Faire, le cas échéant, diverses inscriptions sur des épreuves individuelles ou par équipe.

1.6.3. Payer, de manière exceptionnelle, l'inscription de certaines courses (dans la limite des possibilités financières du club) de tout ou partie de ses licenciés.

La liste de cette/ces course(s) sera déterminée en AG ou en réunion du bureau, et chacun sera informé au moins 6 mois avant la course concernée.

1.6.4. Reverser les primes gagnées par équipe aux membres de l'équipe gagnante.

La prime totale est divisée par le nombre de personnes ayant gagné la prime (en général entre 3 et 5) et le montant obtenu est reversé par le club à chacun des membres de l'équipe gagnante.

#### 1.7. Dopage

1.7.1. Radier à vie tout adhérent ayant été contrôlé positif lors d'un contrôle anti-dopage.

1.7.2. Radier à vie tout adhérent consommant des produits dopants.

1.7.3. Radier à vie tout adhérent incitant d'autres personnes à consommer des produits dopants.

## **1.8. Impossibilité d'adhérer à la TEAM ?**

1.8.1. Tout résident des communes de la communauté de communes Saint-Marcellin Vercors-Isère (sauf dérogation exceptionnelle)

1.8.3. Tout adhérent de l'Aquatique Club Olympide qui souhaiterait effectuer une mutation vers la TEAM CAP TRIATHLON

## **Article 2**

En contrepartie, l'adhérent au club « CAP TRIATHLON TEAM » s'engage au respect des règles suivantes :

### **2.1. Vie du club**

2.1.1. Être présent (ou représenté au moyen de la procuration) à l'Assemblée Générale annuelle.

2.1.2. Être bénévole (sauf contraintes familiales ou professionnelles, mais pas pour faire une course) pour la (ou les) épreuve(s) annuelle(s) que le club ou l'association CAP TRIATHLON EVENTS organise.

2.1.3. Participer de manière active, dans la mesure du possible, aux différents évènements organisés par l'association CAP TRIATHLON EVENTS tout au long de l'année.

2.2. Formation arbitrage

2.2.1. Tenir le club au courant du déroulement de la formation en cours à laquelle il participe et établir un compte rendu écrit le cas échéant.

2.2.2. Fournir les notes de frais liées à cette formation si le club participe financièrement.

2.2.3. Toute participation financière du club aux formations d'arbitrage d'un adhérent l'engage, en contrepartie, à participer aux fonctions d'arbitrage auprès de la ligue AURA pendant au moins deux ans.

### **2.3. Entraînement**

Le club « CAP TRIATHLON TEAM » ne fournit aucune structure d'entraînement (natation, vélo et course à pied).

Les possibilités :

- coaching individualisé (quotidien) possible par le biais d'une adhésion mensuelle (79€/mois) à CAP TRIATHLON COACHING.
- participation aux stages proposés par CAP TRIATHLON (voir art 2.4)

### **2.4. Stages**

Tout au long de la saison, SAS CAP TRIATHLON propose des stages d'entraînement triathlon et natation à faible effectif. L'adhésion à CAP TRIATHLON TEAM donne droit à des réductions allant de 15 à 20%.

### **2.5. Compétitions Agréées FFTRI/ ITU /**

2.5.1. Respecter les règlements de la Fédération Française de Triathlon et de l'ITU en vigueur.

2.5.2. Respecter les arbitres et leurs décisions, quelles qu'elles soient, ainsi que tous les bénévoles qui œuvrent au service de la course.

2.5.3. Respecter la nature (déchets uniquement dans les poches ou les poubelles des zones de propreté...).

2.5.4. S'inscrire sous le nom "CAP TRIATHLON TEAM" lorsque la licence FFTRI fait office d'identité ou de certificat médical, et porter la tenue du club lors de la course, ainsi que pour toute remise de récompense (conformément à la réglementation).

Aucune participation financière du club ne sera effectuée dans le cas contraire.

2.5.5. Tout adhérent inscrit sur une course par l'intermédiaire du club se doit d'honorer sa présence (délai de prévenance auprès du club de 48 h avant la course en cas de défection éventuelle) sous peine de se voir refacturer par le club l'intégralité de ses frais d'inscription.

2.5.6. Faire parvenir au club les classements détaillés des courses auxquelles il a participé dans la mesure où ils sont disponibles.

2.5.7. Informer le bureau de toute inscription par équipe faite sous le nom du club.

2.5.8. Reverser les primes gagnées par équipes au club (Cf. l'article 1.6.4.).

2.5.9. Les primes gagnées à titre individuel sont propriété de l'athlète, et ne sont pas concernées par les articles 1.6.4 et 2.5.8.

## **2.6. Identité**

S'engager à porter les couleurs du club sur toutes les épreuves TRIATHLON (FFTRI, ITU).

## **2.7. Mutations**

2.7.1. Tout athlète désirant faire une mutation devra prévenir le bureau du club au moins un mois avant la date de cette mutation.

2.7.2. Toute mutation réalisée hors période réglementaire (du 1er octobre au 31 décembre) sera assortie d'une taxe de 50 € (en plus des frais prévus par la FFTri) à l'ordre du CAP TRIATHLON TEAM pour frais de dossier (d'éventuelles dérogations pourront être discutées par le bureau pour des circonstances exceptionnelles, comme une mutation professionnelle hors département).

2.7.3. Tout licencié ayant un dû envers le club (financier ou autre) se verra refuser sa demande de mutation.

## **Article 3**

Toute modification du règlement intérieur sera votée par le bureau, et sera soumise à une nouvelle signature de chaque adhérent.